


DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

[Espace presse de la douane](#)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 1^{er} août 2019

Les douaniers de Montauban saisissent d'énormes sachets d'herbe de cannabis pour un total de 344 kg

Vendredi dernier, alors qu'ils effectuaient un contrôle sur l'A62 dans le ressort de la commune de Saint Nicolas de Grave (82), les agents de la brigade des douanes de Montauban ont saisi 344 kg d'herbe de cannabis dans un camion immatriculé en Irlande transportant un chargement de groupage en provenance d'Espagne.

La drogue avait pour particularité d'être conditionnée par type et variété dans d'énormes sachets en plastique. Sa valeur est estimée à 3,4 millions d'euros sur le marché illicite de la revente des stupéfiants.

Pour procéder au contrôle du chargement, les douaniers se sont frayés un passage en escaladant des palettes de vin et de pots en terre cuite. Derrière cette marchandise de couverture, trois palettes constituées de cartons siglés « made in China » renfermaient des sacs thermosoudés contenant la drogue. Au total 63 cartons contenaient des sachets de stupéfiants.

Le chauffeur a été placé en retenue douanière avant d'être confié aux services de gendarmerie sur instruction du parquet de Montauban.

En 2018, les services douaniers français ont saisi 34,9 tonnes de cannabis sur le territoire national (+ 35 %). Si la résine reste prépondérante, l'herbe représente une part de plus en plus importante des quantités interceptées : 36 % en 2018 contre 11,6 % en 2011.

POUR ALLER PLUS LOIN

• **les photos de la saisie** : <https://www.flickr.com/gp/douane/france/0J212a>

Crédit images : Douane française

Contact Presse :

Direction des douanes de Toulouse : 09.70.27.60.25

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03 - presse@douane.finances.gouv.fr